

i2S
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.365.133,27 €
Siège social : 28-30, rue Jean Perrin 33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

PESSAC, le 6 juin 2012

Cher (Chère) actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société qui se tiendra au siège social :

le 21 juin 2012 à 9 heures

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion établi par le Directoire comprenant le rapport spécial sur les opérations d'achat d'actions,
- Présentation du rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions établi par le Directoire,
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance,
- Présentation des rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011,
- Approbation des charges non déductibles des bénéficiaires,
- Affectation des résultats,
- Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation de la convention relative à l'engagement de rémunération différée donnée par le Conseil de Surveillance à Monsieur Jean-Pierre GERAULT,
- Approbation de la convention relative à l'engagement de rémunération différée donnée par le Conseil de Surveillance à Monsieur Jean-Louis BLOUIN,
- Attribution de jetons de présence au Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance,
- Questions diverses.

Conformément à la Loi, nous vous informons que vous pouvez voter à distance sur papier en nous adressant à l'adresse du siège social une demande de formulaire de vote à distance par écrit : elle doit être déposée ou reçue au siège social six jours au moins avant la date de l'assemblée.

Par ailleurs, nous vous précisons que, pour être valable, le formulaire de vote à distance doit nous parvenir au siège social par tout moyen à votre convenance, au plus tard le jour de l'assemblée générale et avant l'heure de la réunion.

Enfin, nous vous précisons que les questions écrites doivent être adressées au siège social, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au président du Directoire, soit par voie de communication électronique à l'adresse suivante : AG_i2S@i2S.fr. Elles doivent être adressées au plus tard le 4ème jour ouvré précédant la date de l'assemblée et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Nous vous prions de croire, Cher (Chère) Actionnaire, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Directoire